

SEXTANT GRAND LARGE



Informations clés pour l'investisseur

Ce fonds est géré par **Amiral Gestion**. Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

• Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : SEXTANT GRAND LARGE est un fonds recherchant une croissance du capital sur la durée de placement recommandée en s'exposant aux marchés actions et taux, avec pour objectif d'obtenir, sur cette même durée de placement, une performance supérieure à 5% nette de frais de gestion.

Indicateur de référence : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion (cf. infra) étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence. Cependant, un indicateur de référence composé à 50% de l'indice EONIA et 50% de l'indice MSCI AC World Index, converti en euros et dividendes réinvestis pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori.

Classification : N/A.

Politique d'investissement : pour répondre à son objectif de gestion le fonds SEXTANT GRAND LARGE s'appuie sur trois moteurs de performance :

- Une sélection rigoureuse d'actions, obtenue après une analyse fondamentale et multicritères interne à la société de gestion. Le fonds peut être investi et exposé à des actions cotées sur toutes les places financières à travers le monde, quels que soient leur capitalisation boursière et leurs secteurs. La gestion est cependant plutôt orientée vers les marchés des actions européennes. Le fonds pourra cependant investir dans des actions hors zone euro et hors OCDE, y compris sur des marchés émergents jusqu'à 25% de son actif net. Dans ce cadre l'exposition aux marchés d'actions peut varier de 0 à 100%. Il peut s'agir, dans la limite de 10% de l'actif du Fonds, d'actions cotées au marché libre.

- Une sélection de titres de créances, instruments du marché monétaire et titres obligataires quelles qu'en soient la devise et la qualité de signature et ce jusqu'à 100% de l'actif net du fonds. Etant toutefois précisé que les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » resteront inférieures à 50% de l'actif net.

- Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le fonds contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit.

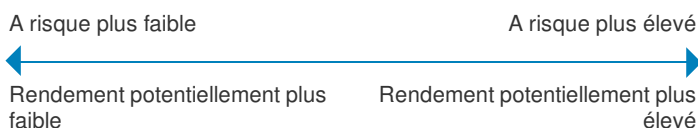
Enfin, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie.

Remboursement des parts : l'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvert à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 10 heures auprès de notre centralisateur CACEIS BANK et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

• Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPC étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

L'exposition aux marchés actions, aux produits de taux, monétaires ou obligataires explique le classement de l'OPCVM dans la catégorie 4.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité de signature ou de défaillance d'un émetteur, la valeur liquidative baissera.
- **Risque de liquidité** : le FCP peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.
- **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme** : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.amiralgestion.com et auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

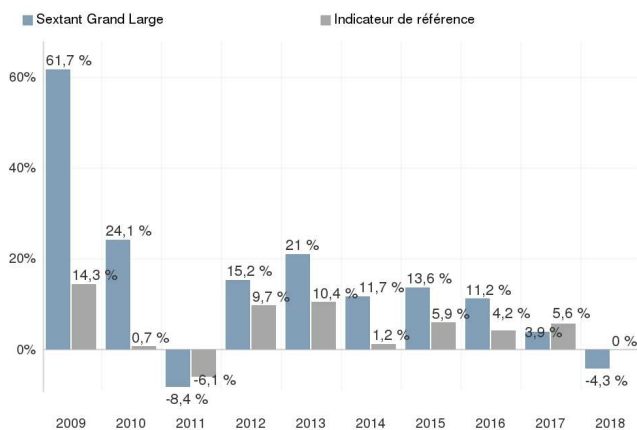
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,00% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	1,00% TTC maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (le cas échéant). Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS *	1,71% TTC maximum
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance au-delà de 5% par année calendaire
Frais prélevés (*)	0,00% de l'actif net

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" et des commissions de performance se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPC disponible sur le site internet www.amiralgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du fonds : 11/07/2003

Date de création de la part : 11/07/2003

Les performances ont été calculées en : EUR

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence : 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Agent centralisateur : CACEIS Bank

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.amiralgestion.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : -. -. Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. La responsabilité d'AMIRAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : Amiral Gestion.

Cet OPC est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Amiral Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/02/2019.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la Directive UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs. Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la société : www.amiralgestion.com, ainsi que la politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire.